

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 avril 2021

---

**FIN DE VIE - (N° 4042)**

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3521

présenté par  
Mme Blin

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Substituer aux mots :

« une fin de vie libre et choisie »

les mots :

« ne pas faire l'objet d'un acharnement thérapeutique et ne pas subir de douleur en fin de vie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Puisque l'un des arguments principaux de cette proposition de loi est un sondage de 2019, prenons en compte un sondage Ifop du 10 mars dernier. Ne pas faire l'objet d'un acharnement thérapeutique et ne pas subir de douleur représentent l'une des deux priorités pour 46% et 48% des Français, contre seulement 24% pour pouvoir obtenir l'euthanasie.

Il convient donc de respecter les attentes prioritaires des Français.